

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE **A L'ASSOCIATION GRAVELINES NATATION**

Monsieur Christian DEVOS, expose au Conseil :

L'association Gravelines Natation compte plus de 400 adhérents et propose un planning d'activité hebdomadaire dense comprenant de nombreux créneaux pour l'accueil, l'entraînement des groupes de niveaux différents.

Elle se classe parmi les 100 meilleurs clubs Nationaux et parmi les meilleurs clubs régionaux des Hauts de France. L'association se distingue par ses résultats chez les jeunes nageurs et plus précisément dans la catégorie Avenir (8-10 ans) et fait partie des meilleures structures en matière de formation des nageurs.

Depuis 2021, l'association rencontre des difficultés sur le plan des ressources humaines suite notamment à une diminution du volume horaire global des agents municipaux Maîtres-Nageurs mis à disposition par la collectivité auprès de l'association. Cette diminution s'explique, entre autre, par le départ volontaire de la collectivité de deux agents.

L'équipe d'encadrement de l'association, pour l'ensemble des groupes, tous niveaux de pratique confondus, se retrouve fortement affaiblie à ce jour.

Cette situation ne permet pas à l'association d'assurer le maintien et la continuité des activités proposées, d'évoluer et de se développer comme elle le souhaiterait.

Aussi, afin de permettre à l'association de maintenir son fonctionnement et son organisation au même niveau, la ville propose un soutien financier afin de l'aider à assurer une coordination des activités sportives, un suivi et une planification des entraînements et des compétitions ainsi qu'une organisation des projets et des évènements.

Pour cela, il est proposé de verser à l'association « Gravelines Natation », une subvention exceptionnelle de **22 000 €**.

La Commission Extra-Municipale « Sports » a émis un avis favorable à l'unanimité.

La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Conseil Municipal convoqué le : 17 Juin 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 23 JUIN 2025 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire

Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET jusqu'à 20h35, Adjoints au Maire.

Monsieur Claude WADOUX, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Madame Claudine BARBIER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Emmanuelle PERY, Madame Lise BLANCKAERT à partir de 19h, Madame Christelle DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Julien GERAERT, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Laurie VERSTRAET à partir de 20h35, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN à partir de 20h35,

Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Madame DEVOS, Monsieur Julien VEYER, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DENEUVILLE, Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur WADOUX, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC jusqu'à 19h,

Madame Annabelle SALA, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame GENEVET, Monsieur Cédric LIAGRE, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur GERAERT,

Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal, Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal, Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve cette proposition ;
- Autorise le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce utile à l'exécution des présentes ;
- La dépense sera imputée à l'article **65748** - Fonction **3** - Sous Fonction **3272** du Budget ;
- **ADOpte A L'UNANIMITE.**

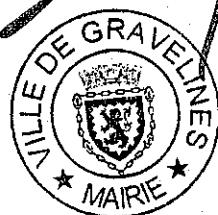
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUIN 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,

Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Préfecture le 25 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site de la Ville le 25 JUIN 2025



2000 8 3